



L'argent de la commune : pourquoi faire ?

Chaque année, la commune doit déterminer son budget. C'est un acte majeur dans la vie de la collectivité. Ce budget doit impérativement être voté par le Conseil Municipal avant le 31 mars de l'année concernée.

Et oui, pour réaliser des actions, mettre en place des projets, la ville a besoin d'argent. Il est donc essentiel de calculer l'argent perçu (recettes) et l'argent versé (dépenses).

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'efforce de maintenir un budget prudent, permettant d'assurer des services publics de qualité, sans augmenter les impôts, tout en gardant une capacité d'investissement pour de nouveaux projets et sans endetter la commune.

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté le budget primitif pour cette année. Ce document permet d'estimer les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Il est important d'être rigoureux pour bien gérer l'argent public. Les élus et les services municipaux ont donc élaboré ensemble le budget 2014, en s'efforçant de contrôler les dépenses et les recettes.

En effet, les dépenses d'argent réalisées tiennent

compte des choix politiques des élus, par exemple les travaux de rénovation de l'accueil de loisirs, mais d'autres éléments ne sont pas maîtrisables : les dotations de l'Etat, les dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie (énergie, électricité...) et un certain nombre de dépenses obligatoires (frais de personnel, frais de nettoyage des bâtiments...). Néanmoins, leurs volumes peuvent varier en fonction des choix politiques. Ces éléments ont été évoqués lors du

Budget de fonctionnement = 12 310 639 €

Nos moyens...	...leur affectation
Produits des services et de gestion : 767 670 €	Frais de personnel : 6 768 180 €
Impôts et taxes : 8 469 733 €	Fonctionnement courant des services : 3 673 371 €
Participations et dotations : 2 957 683 €	Gros entretien : 174 200 €
Autres recettes : 115 553 €	Frais financiers : 300 000 €
	Prélèvement pour investissement : 1 394 888 €

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en oeuvre des actions décidées par les élus.

Dans cette partie du budget, sont enregistrés : les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que l'argent perçu des services municipaux (accueils de loisirs, restauration scolaire, école de musique, location de salles, entrées piscine...)

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses

de gestion courante avec l'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses, les salaires et charges sociales du personnel municipal, les charges liées à l'action sociale, aux subventions aux associations.... Malgré une maîtrise stabilisée de ces dépenses, la commune fait face à des charges générales incontournables (électricité, contrat d'assurances...). Cette année, les nouvelles dépenses liées au changement des rythmes scolaires, à la création de l'accueil de loisirs maternel ont également été prises en compte.

Les investissements les plus significatifs

Pour les investissements courants, la commune dispose de 1 036 187€. Avec cet argent, la Ville a notamment programmé de nombreux projets.

La **reprise des concessions au cimetière** va se poursuivre. Les concessions funéraires sont accordées pour une durée déterminée. La loi reconnaît au Maire la possibilité de mettre un terme de façon anticipée à tout type de sépulture présentant des signes extérieurs de délabrement, qui peut alors faire l'objet d'une reprise administrative.



La **maison de la petite enfance** va se refaire une beauté avec des travaux de peinture réalisés sur une partie des locaux.

La **rénovation de l'école Crétay** va s'achever cet été avec la mise en peinture de tout l'établissement scolaire.



Une partie de ce budget est également consacrée à l'**entretien régulier de la voirie** ainsi qu'à la **réfection de la partie supérieure de la rue Gambetta** (de la rue du manoir Rigault à la rue de l'église). Pour en savoir plus sur l'entretien des routes, un article y est consacré en page 4 de ce *Déville Info*.

= 15 505 527 €

débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2013.

Un budget difficile : baisse des dotations de l'Etat, subventions de plus en plus rares. Cette année encore, la Municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux, comme elle le fait depuis 20 ans.

La commune doit donc maîtriser au maximum ses dépenses, pour maintenir son épargne permettant l'entretien des équipements et l'investissement courant.

En cours d'année les prévisions de ce budget primitif peuvent être réajustées, en autorisant éventuellement de nouvelles dépenses et recettes.

Le budget se compose d'une section de fonctionnement, dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants et une section d'investissement qui assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie.

Budget d'investissement = 3 194 888 €

Nos moyens...	...leur affectation
Récupération de TVA : 400 000 €	Remboursements d'emprunts : 300 000 €
Vente de terrains : 1 400 000 €	Acquisitions foncières et complément pour les grands projets : 1 857 848 €
Autofinancement (épargne) : 1 394 888 €	Investissements courants : 1 036 187 €
	Autres : 853 €

La section d'investissement est consacrée essentiellement aux opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Ces dépenses d'investissement accroissent la valeur du patrimoine : achat de terrains, de bâtiments, constructions, grosses réparations, achat de gros matériel...

Les dépenses concernent le remboursement de la dette, les acquisitions de terrain ou encore l'équipement (mobilier scolaire, matériel pour les accueils de loisirs, équipement pour entretien des espaces verts, renouvellement du matériel sportif, instruments de musique...).

Les recettes proviennent de l'épargne, de la récupération de TVA ou encore de la vente de terrains.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, la commune poursuit ses efforts en matière d'économies d'électricité et va **rénover l'éclairage public**.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, les services techniques vont disposer d'un **nouvel équipement pour le désherbage**.



La commune, l'une des premières du département, va mettre en place la **dématérialisation de tous les paiements et transactions financières**, et remplacer

des équipements informatiques. Adopter cette dématérialisation va permettre d'économiser les coûts liés à la facturation, de gagner du temps dans le traitement de ces factures, tout en faisant un geste pour la préservation de l'environnement.

La Ville est propriétaire de deux logements de fonction, un attenant au bureau de la Poste et un autre au Trésor Public. La Poste et la perception ont souhaité les restituer. Avant de les louer, la commune doit entreprendre des **travaux de rénovation de ces logements**.

Enfin, la commune dispose de **réserves financières pour acheter de nouveaux terrains** et poursuit la réflexion sur le devenir de ces différents sites.